

Questions orales

Pourquoi le gouvernement prétend-il que les employés de Route Canada, qui ont perdu leur emploi, et bon nombre d'entre eux leur maison, leur camion et leur avenir, sans parler évidemment des contribuables canadiens, n'ont pas le droit de savoir pour quelle raison il a donné cette compagnie à Manfred Ruhland?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, le gouvernement a vendu pour 29 millions de dollars des actifs dont la valeur marchande était de 50 à 55 millions de dollars. Ces actifs lui faisaient perdre au bas mot entre 30 et 40 millions de dollars par année. On ne peut opérer à pertes indéfiniment avec l'argent des contribuables.

Le CN a donc vendu cette entreprise en exploitation à une société mise sur pied par les frères Fingold pour tenter de conserver les emplois en jeu. On n'a pas pu les conserver. La compagnie a fait faillite. Voilà ce qui s'est passé.

Mon collègue sait que la GRC enquête sur cette affaire. Je suis sûr qu'elle enquêtera également sur les allégations qu'il vient de faire. Une fois son rapport terminé, des mesures seront prises au besoin.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre.

Les employés de Route Canada comptaient sur l'honnêteté non seulement du président du CN, mais également de leur employeur lui-même, le CN, la plus importante société d'Etat du pays. Ils comptaient également sur l'équité du Cabinet. Ils se fiaient sur le gouvernement, qui a certains devoirs envers chaque employé touché par cette transaction manquée.

Quand le gouvernement va-t-il reconnaître ses responsabilités à l'égard des employés de Route Canada, leur redonner leur ancien emploi, leur verser les arrérages de salaire qui leur sont dus et leur redonner leurs prestations de retraite, que la plupart ont perdues?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, je sais maintenant pourquoi mon collègue s'est retiré des affaires pour se consacrer au droit.

Une entreprise ne peut perdre 30 à 40 millions de dollars par an pendant bien longtemps, surtout si ses actifs ne sont que de 55 millions de dollars, ce qui était le cas en l'occurrence. Nous avons tiré 29 millions de dollars de la vente en question, et nous avons ainsi donné aux employés concernés la possibilité de conserver leur emploi.

La société a fait faillite. Malheureusement, cela arrive. Si mon collègue a d'autres renseignements importants au sujet de cette affaire, il devrait téléphoner à la GRC pour lui en faire part.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, pour répondre à mon collègue, parfois je me demande pourquoi je me suis retiré des affaires pour me consacrer au droit.

Cette transaction est véritablement une fraude dont sont victimes les contribuables canadiens. M. Ruhland a réussi, sans verser un sou comptant, à s'emparer d'une société valant 100 millions de dollars. En 20 mois, il a détruit cette société en achetant des bateaux et des avions et en se payant des voyages en première classe dans le monde entier. Le comble, c'est que le chien de sa mère, Garci, est mieux traité que les employés de cette société.

Quand le ministre va-t-il décider de s'occuper du sort des employés qui sont touchés par cette transaction manquée?

M. Ferguson: Tout périclite entre les mains du gouvernement.

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, mon collègue sait pertinemment que s'il y a une chose qui périlclait, c'était bien cette société qui perdait de 30 à 40 millions de dollars par an. Les contribuables n'ont tout simplement pas autant d'argent à gaspiller.

Les libéraux avaient l'habitude de penser que le contribuable était en mesure de verser tout cet argent. Ils pensaient se rattraper sur le volume. Cependant, ce n'est plus le cas. C'est pourquoi nous avons vendu les actifs de la société.

* * *

LES PÊCHES

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, ma question aujourd'hui s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

M. Mike Hunter, qui représente l'industrie de transformation du poisson de la Colombie-Britannique, a fait savoir hier au comité des pêches qu'en sacrifiant le saumon et le hareng de la côte ouest sur l'autel du libre-échange on a provoqué des effets désastreux qui commencent seulement à se faire sentir.

Le ministre convient-il avec les représentants de l'industrie de transformation du poisson de la Colombie-Britannique que la décision rendue en vertu de l'accord de libre-échange compromet gravement l'avenir de cette industrie?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Non, monsieur le Président, je ne suis pas d'accord.